



## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 23 MARS 2018 A 20H30

**Membres en exercice : 13**

**Présents : 10    Votants : 11 (Pour : 11 (dont 1 pouvoir) / contre : 0 / abstention : 0)    Absents excusés : 03**

Date de la convocation et de l'affichage : **16 Mars 2018**

**Le VENDREDI 23 MARS 2018** à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents :** Mesdames BERNARD Micheline, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

**Sont absents et excusés :** DURRANT Arnaud, SAUNIER Jean-Luc et DUPONT Cécile (donne pouvoir à BERNARD Micheline)

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

**Isabelle VILLAUDY TALLEC** est élue **Secrétaire de séance**.

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.*

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- ▶ Approbation du compte-rendu de séance du 02 Février 2018
- ▶ Vote du Compte de Gestion 2017
- ▶ Vote du Budget Primitif 2018
- ▶ Vote des taxes 2018
- ▶ Personnel Communal
- ▶ Tarifs communaux
- ▶ Logements communaux
- ▶ Agrandissement du restaurant scolaire
- ▶ Travaux en cours
- ▶ Questions diverses

.....

- ▶ **Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 02 Février 2018.**

.../...

### ► **Vote du Compte de Gestion 2017**

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 :

- Après avoir Statué sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Après avoir contrôlé que **le Compte de Gestion** dressé, pour **l'exercice 2017** par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### ► **Vote du Budget Primitif 2018**

Madame le Maire donne lecture de la proposition du budget Primitif 2018 qui s'équilibre :

En section de fonctionnement :	913 113,35 €
En section d'investissement :	1 198 373,45 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve le budget Primitif 2018 à l'unanimité.

### ► **Vote des taxes 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2018. Ils sont maintenus comme suit :

Taxe d'Habitation :	11,53 %
Taxe Foncière sur le bâti :	22,90 %
Taxe Foncière sur le non bâti :	68,62 %

### ► **Personnel Communal**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour les postes de travail dans les filières administrative, technique et médico-sociale dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ou complémentaires.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de promotion à 100% applicable à l'ensemble des Agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté, soit 3 Agents techniques territoriaux en 2018.

### ► **Tarifs communaux**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les barèmes des différents tarifs communaux.

### ► **Logements communaux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du logement , 4 rue Délidon, arrive à échéance le 1<sup>er</sup> avril prochain. Un nouveau bail de 6 mois est consenti, sous condition du remboursement total de la dette enregistrée à ce jour.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire ou l'un de ses Adjointes de se renseigner sur les différentes modalités de location des deux logements communaux.

Le Conseil Municipal décide de prolonger de 6 mois le bail précaire de la salle des associations consenti à Madame Constance TERRIEN, Orthophoniste, dans l'attente de la construction de son cabinet, dans les mêmes conditions d'utilisation et financière.

### ► **Agrandissement du restaurant scolaire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Eric FRAIRE a pris rendez-vous pour le mercredi 28 mars afin de remettre tout le dossier nécessaire au lancement de l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de lui demander son avis sur l'aménagement du futur bureau et de l'agrandissement de la bibliothèque municipale.

.../...

### ► **Travaux en cours**

Monsieur Gérard RENOU, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PLUi-H, plusieurs réunions de travail sont programmées au printemps.

Il rappelle que la surface ouverte pour la construction à Forges se limite de 4,5 à 5 hectares.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de contacter les propriétaires des différentes zones concernées avant de valider le choix municipal.

### ► **Questions diverses**

● Dans le cadre de l'aménagement foncier, le Conseil Municipal approuve le projet de modifications, et la création des chemins ruraux suivants :

- Chemin d'exploitation « Buffe Ageasse Sud », section ZH n°30
- Chemin d'exploitation « Les Arceaux », section ZH n°31.

● A la suite à la démission de la conseillère municipale, Madame BART Marie-Agnès, le Conseil Municipal désigne Monsieur RENOU Gérard comme délégué suppléant pour la Société SOLURIS (anciennement le Syndicat Informatique à Saintes).

La séance est levée à minuit